



SYNDICAT MIXTE
RIA D'ETEL

Contact : 02.97.55.24.48
natura2000@ria-etel.com

Compte-Rendu de la réunion commune aux 4 Groupes de Travail

COMPTE-RENDU

RÉUNION COMMUNE AUX 4 GROUPES DE TRAVAIL



Le 25/05/2008

Présents :

Louis HERVÉ	Président du Syndicat Mixte de la Ria d'Étel,
Emmanuel GIQUEL	Maire de Ste Hélène,
Yvon SÉNÉCHAL	Maire de Landaul,
Jean-François LE NEILLON	Maire de Landévant,
Émile KERSUZAN	Adjoint, Mairie de Landaul,
Jean-Paul LOTHORÉ	Adjoint, Mairie de Landévant,
Christophe TERRES	Adjoint, Mairie de Nostang,
Éric LE GREL	Conseiller Municipal, Locoal-Mendon, Ostréiculteur,
Daniel BLIN	Président du Comité Départemental des Sports sous-marins,
Bernard MARGERIE	Comité Départemental des Sports sous-marins,
Armel MARREC	Association de Chasse Maritime du Morbihan,
Armelle ROUDAUT-LAFON	Direction Départementale des Affaires Maritimes, Cultures Marines,
Émile LE GULUDEC	Retraité Agricole,
Philippe LE BOULAIRE	Président Société de Chasse de Mané Ménégo,
Pierrick LE HEN	Agriculteur,
Jérôme LOIRE	Ostréiculteur,
Alain COUVIN	Office National des Forêts,
Manuela VOISIN	Chambre d'Agriculture,
Jean-Pierre LE PORT	Ostréiculteur,
Jacques CARRER	Président du Syndicat Ostréicole de la Ria d'Étel,
Olivier CONRATH	Ostréiculteur,
André ROBBE	Bureau « La gaule Alréenne », AAPMAPP Auray,
Réné LE SÉNÉCHAL	Président de la Société de Chasse de Locoal-Mendon,
Magali RICHARD	Comité Local des Pêches et des Élevages Marins, Lorient-Étel,
Marie-Christine LE QUER	Chambre d'Agriculture,
Martine GERDIL	Eau et Rivières de Bretagne,
Hélène TROUMELIN	Bretagne Vivante,
Jean-Pierre RUIS	Président de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de Belz,
Yvonnick LE LOIREC	Président de l'Association pour la défense du Littoral et des Pêcheurs de la Ria d'Etel et des Communes Limitrophes,
Laurence ANNIC	Co-présidente du Comité Professionnel Agricole et Ostréicole du Bassin Versant de la Ria d'Etel.
Charlotte MIMBIELLE	Chargée de mission Natura2000.

Absents excusées :

Gabriel RIVIERE
Louis HERRY
Patrick CLAUDEL
Benoît LE HUNSEC
Christian LE CLEVE

Franck SIMONNET
Stéphane BASK
Brigitte VADIER-METRA
Lionel ANNICK
Jean-Louis BELLONCLE
Franck DANIEL
Gwenola DEMONTMAGNER
Serge LANIECE
Maryse TROTIN
Frédéric LE BEL

Botaniste,
Président, Union Nationale des Associations de Navigateurs 56,
Trésorier, Union Nationale des Associations de Navigateurs 56,
Entente Interdépartementale de Démoustication,
Délégué général, Fédération Départementale pour la Pêche et la
Protection des milieux aquatiques,
Groupe Mammalogique Breton,
Fédération Départementale des Chasseurs,
Comité Départemental du Tourisme,
Agriculteurs, Membre de la Commission Natura2000,
Observatoire Départemental de l'Environnement,
Observatoire Départemental de l'Environnement,
Propriétaire du Manoir de Kerfrezec, Sainte Hélène,
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
DDE 56, Service Urbanisme et littoral, unité littoral,
Pêcheur à pieds professionnel.

Le diaporama présenté lors de cette réunion a été distribué en début de séance à tous les participants.

INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en place de la concertation pour l'élaboration du DOCOB, quatre groupes de travail se sont réunis afin d'aborder les thèmes suivants :

- ✓ « Activités professionnelles liées à la Mer »,
- ✓ « Agriculture »,
- ✓ « Loisirs »
- ✓ « Patrimoine Naturel ».

Chacun de ces groupes étant constitué de professionnels, d'usagers d'associations et d'administrations spécialisés sur ces thèmes, il est apparu nécessaire d'organiser une réunion commune à ces 4 groupes de travail afin que des échanges entre les divers participants soient possibles.

L'ensemble des personnes invitées lors de chaque groupe de travail a été convié à une réunion qui s'est déroulée le Mercredi 28 Mai à 18h30, à l'Espace des Grands Chênes à Nostang.

Après avoir remercié les participants et exposé l'ordre du jour, Louis HERVÉ a invité les participants à se présenter lors d'un rapide tour de table.

Rappel : Ordre du Jour

- ✓ Rappel de la démarche Natura2000,
- ✓ Mise en œuvre de la concertation : les points mis en évidence lors des groupes de travail,
- ✓ Discussion,
- ✓ Poursuite de la démarche : organisation et calendrier.

Rappel des objectifs de la réunion :

- Mise en évidence des points abordés lors des différentes réunions des groupes de travail,
- Favoriser une discussion entre les participants.

POINT 1 : RAPPEL DE LA DEMARCHE ET SYNTHESE DES REUNIONS EN GROUPE DE TRAVAIL

- Voir présentation distribuée en début de réunion (document disponible sur demande auprès de la chargée de mission)

POINT 2 : DISCUSSION

Martine GERDIL remarque que les groupes de travail ont été très « sectorisés » et ajoute qu'elle aurait souhaité qu'il y ait plus d'échanges entre les différents groupes et acteurs.

Charlotte MIMBIELLE répond qu'effectivement, elle a défini les groupes de travail en fonction des activités et usages recensés sur la Ria, qu'elle a regroupés en 4 thèmes. Cependant, elle précise que la réunion de ce jour est une réunion commune aux 4 groupes de travail. En effet, les personnes invitées à chaque groupe ont été conviés à cette réunion commune, afin, justement, que des échanges

aient lieu entre les divers acteurs.

Manuela VOISIN ajoute que l'objectif principal des 4 groupes de travail était de recueillir des données propres à chaque activité afin d'alimenter les diagnostics écologique et socio-économique du Document d'Objectifs, d'où l'intérêt d'avoir privilégié ce type de groupes de travail.

Martine GERDIL regrette cependant de ne pas être bien informée des discussions de chaque groupe de travail.

Charlotte MIMBIELLE précise que les comptes-rendus de chaque groupe de travail sont disponibles sur le site www.ria-etel.com (*rubrique communauté de Communes > Environnement > Natura2000*).

Martine GERDIL précise qu'effectivement les comptes-rendus sont disponibles mais pas les éléments présentés en séance. Elle ajoute qu'il aurait été intéressant qu'un rapporteur soit désigné pour chacune des réunions des groupes de travail. Cette personne aurait ainsi été chargée de présenter la synthèse des travaux du groupe, lors de la réunion commune.

Charlotte MIMBIELLE admet avoir pensé à cette éventualité. Elle ajoute que maintenant que cela a été proposé, elle va tenter de mettre en place ce système de « rapporteur » pour les réunions qui vont suivre, afin de faciliter les discussions.

Hélène TROUMELIN demande si d'autres réunions, permettant des échanges entre acteurs, sont prévues.

Charlotte MIMBIELLE répond que le Comité de Pilotage est prévu le 1^{er} Juillet. Un certain nombre de discussions pourront avoir lieu dans le cadre de cette réunion. En outre, la démarche d'élaboration des mesures de gestion entraînera l'organisation de nouveaux groupes de travail dont les thèmes transversaux appelleront la participation d'acteurs et d'usagers divers, amenés à échanger.

Daniel BLIN mentionne l'exemple du Golfe du Morbihan qui, selon lui, propose des actions très intéressantes et demande pourquoi on ne se sert pas plus de cette expérience pour la Ria d'Étel. Il ajoute que ces réflexions ont démarré il y a plus de 3 ans sur le Golfe du Morbihan.

Charlotte MIMBIELLE répond que chaque site Natura2000 fait l'objet de l'élaboration d'un Document d'Objectifs mettant en avant les enjeux propres au territoire. Sur les 53 sites Natura2000 de Bretagne tous n'en sont pas au même stade de la démarche : certains sont en cours d'élaboration du Document d'Objectifs, d'autres sont dans la phase de mise en œuvre des mesures, d'autres encore n'ont pas débuté.

Par ailleurs, elle ajoute qu'un réseau des chargés de mission Natura2000 existe à l'échelle de la Bretagne et permet de nombreux échanges sur les expériences de chacun afin que des mesures de gestion proposées et expérimentées sur un site puissent être reproduites sur d'autres sites.

Daniel BLIN évoque les actions concrètes déjà mises en place dans le Golfe du Morbihan, et notamment des mouillages respectueux des fonds marins.

Armelle ROUDAUT-LAFON précise que le Document d'Objectifs du Golfe du Morbihan n'est pas encore validé et que les exemples d'actions cités font référence au « Schéma de Mise en Valeur de la Mer » (SMVM) qui n'est pas la même démarche que Natura2000. Par ailleurs, de nombreuses autres démarches existent sur le territoire du Golfe du Morbihan : projet de Parc Naturel Régional, Gestion Intégrée des Zones Côtierères, etc.

Charlotte MIMBIELLE rappelle que le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel est aussi porteur d'autres démarches actuellement en cours sur le territoire de la Ria : la démarche de « Bassin Versant », la Gestion Intégrée des Zones Côtierères et Natura2000. Ces démarches sont bien distinctes, tant par leur mise en œuvre que par leur application, cependant certains de leurs objectifs peuvent être

semblables. Il est important de bien distinguer ces démarches.

Manuela VOISIN rappelle que la démarche « Bassin Versant », initiée depuis 1996, comprend un programme d'actions développé autour de 3 axes principaux :

- ✓ préserver la qualité de l'eau,
- ✓ conforter les activités économiques,
- ✓ favoriser le dialogue entre les acteurs.

Elle rappelle que la démarche Natura2000 s'intéresse principalement à la restauration ou gestion d'Habitats d'Intérêt Communautaire.

Lionel DAUBERT rappelle que la mise en œuvre de Natura2000 est basée sur le volontariat. Il conclu que si un propriétaire de droits réels sur la parcelle ne souhaite pas s'engager dans la signature d'un contrat Natura2000, il n'existe pas de moyen pour l'obliger.

Charlotte MIMBIELLE acquiesce et ajoute que la gestion contractuelle des sites est un choix qu'à fait la France pour mettre en œuvre Natura2000 sur son territoire.

André ROBBE demande combien de temps dure un contrat Natura2000.

Charlotte MIMBIELLE répond que la durée du contrat est de 5 ans.

André ROBBE demande alors si le site Natura2000 continu d'exister à l'échéance de ce contrat.

Charlotte MIMBIELLE répond que oui, le site est désigné une fois pour toute, les contrats sont signés pour 5 ans et peuvent être reconduits. Le document d'objectif du site est réévalué tous les 6 ans.

Jérôme LOIRE demande si des mesures de gestion sont prévues pour les ostréiculteurs.

Armelle ROUDAUT-LAFON répond que pour ce qui concerne le Golfe du Morbihan, à l'heure actuelle aucune mesure, offrant la possibilité à un ostréiculteur de signer un contrat Natura2000 n'a été évoquée. Elle rappelle cependant que le Document d'Objectifs du Golfe du Morbihan n'est pas encore finalisé.

Charlotte MIMBIELLE ajoute que l'extension du réseau Natura2000 en mer va permettre de développer certaines possibilités de contrats pour les ostréiculteurs. A l'heure actuelle, cependant, il n'existe pas de proposition de gestion pouvant intéresser ces professionnels.

Les propositions de mesures de gestion propres aux habitats marins pourraient se focaliser sur le maintien des herbiers de zostères. Des contacts ont été pris avec les chargés de missions Natura2000 du site de la Baie de Bourgneuf (85), qui avait évoqué l'éventualité de créer une mesure agro-environnementale (MAE) conchylicole. Cette mesure n'a finalement pas abouti, mais la réflexion menée pour la construire peut-être une base de travail.

Daniel BLIN souhaite que des actions soient rapidement mises en place. Il cite notamment le problème d'une éponge envahissante et demande quand des actions seront menées pour contenir son expansion.

Par ailleurs, le problème se pose aussi avec le Baccharis, qui envahit certains secteurs de manière très rapide.

Il souhaite souligner que les plongeurs sont disponibles pour participer à l'amélioration des connaissances sur le milieu sous-marin de la Ria. Il précise que de nombreuses études ont déjà puisé dans leurs données d'observation.

Bernard MARGERIE déplore en outre l'hétérogénéité de la concertation Natura2000 au niveau régional : les plongeurs n'étant pas toujours conviés aux réunions organisées par les services de

l'État.

Charlotte MIMBIELLE invite Messieurs BLIN et MARGERIE à suivre de près la démarche d'élaboration du Document d'Objectifs et notamment lorsque ce Document d'Objectifs portera sur l'extension du site et ses habitats de fonds rocheux. Les informations qu'ils voudront bien lui fournir seront évidemment mentionnées dans le Document d'Objectifs et elle veillera à ce que le Comité Départemental des Sports sous-marins fasse parti du Comité de Pilotage du site.

Daniel BLIN ajoute que les clubs de plongée sont actifs et ont mis en œuvre de nombreuses actions d'information et de sensibilisation (journée de ramassage de déchets, charte de bonnes pratiques, etc.).

Charlotte MIMBIELLE complète ces propos en évoquant la participation de M. MARGERIE à une conférence-débat, organisée par le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel sur le thème « *Qui se cache dans l'eau de la Ria?* », qui s'est déroulé le 22 mai 2008 à Ste Hélène.

Yvonnick LE LOIREC prend la parole pour évoquer le problème d'envasement de la Ria d'Étel. Il préconise une remise en eau des étangs marins, la suppression des digues et des obstacles ralentissant le courant.

Charlotte MIMBIELLE rappelle que les étangs qu'évoque M. LE LOIREC sont des propriétés privées.

Jérôme LOIRE souhaite préciser que ce ne sont pas que les digues ou les techniques d'élevage des huîtres (en surélévé) qui ralentissent les courants de la Ria et causent son envasement. L'envasement fait appel à un mécanisme complexe de sédimentation. Il ajoute que les ostréiculteurs sont les premiers concernés par ce phénomène d'envasement! Par ailleurs, il existe des secteurs où il y n'a pas de tables ostréicoles et où, pourtant, l'envasement est fort.

Emmanuel GIQUEL ajoute qu'auparavant des prélèvements de sable dans la barre d'Étel permettaient aux ostréiculteurs de stabiliser leurs parcs, mais que finalement l'intérêt de cet apport de sable n'a pas été prouvé.

Bernard MARGERIE complète cet échange en précisant que la sédimentation est influencée par les apports d'eau douce mélangés à l'eau de mer. L'envasement est un processus complexe qui ne peut pas se résumer à un seul facteur.

Jean-Pierre RUIS souhaite apporter une réflexion sur l'enlèvement, par les services de l'État, des pontons anciennement implantés par les Allemands. Il aurait souhaité que des études soient menées afin de suivre l'impact réel de ces travaux sur la Ria d'Étel. Par ailleurs, il trouve qu'aujourd'hui les forts courants qui caractérisent la Ria d'Étel ne sont plus aussi puissants. Il ajoute que le repiquetage des chenaux auraient du être mené en priorité.

Jean-Pierre LE PORT précise que des perches peuvent casser car certains plaisanciers ne font pas attention.

Jean-Pierre RUIS est d'accord, et il estime que la réglementation doit être renforcée afin d'aller plus vite vers des mesures concrètes.

Jérôme LOIRE réagit à ces propos en disant qu'il y a déjà beaucoup de règlementaire, et que la concertation a un rôle primordial : elle permet de comprendre les autres acteurs et usagers! Il rappelle que Natura2000 permet de disposer d'un outil autre que du règlementaire, qui justement met l'accent sur la concertation.

POINT 3 : POURSUITE DE LA DEMARCHE

➤ Visite de terrain

Charlotte MIMBIELLE souhaite organiser une visite sur le terrain afin de rendre la démarche plus concrète. Une fiche d'inscription a été proposée aux participants, cependant, toutes les personnes intéressées peuvent participer à cette sortie. Vous trouverez donc, ci-joint, une fiche d'inscription.

Manuela VOISIN ajoute que cette sortie peut être une occasion de multiplier les échanges entre acteurs et usagers.

 *Deux dates, pour effectuer une sortie de terrain, ont été proposées lors de cette réunion (le 19/06 et le 25/06). Cependant, il s'avère que ces dates n'étaient pas très opportunes pour un certains nombre de participants. En outre, afin d'organiser au mieux cette sortie (découverte d'habitats d'intérêt communautaire, visite d'un autre site Natura2000 afin de voir des actions de gestion, rencontres...), il a été décidé que cette visite devrait se faire plus tard. Suite à des prises de contact avec des intervenants potentiels, la date retenue est le 23 Juillet 2008.*

➤ Comité de pilotage

Le prochain COPIL doit avoir lieu le Mardi 1^{er} Juillet, à 9h30, Salle Émeraude à Locoal-Mendon. Les membres du COPIL seront prochainement informés par courrier.

L'ordre du jour de ce comité de pilotage est :

- ✓ État d'avancement de la démarche Natura2000,
- ✓ Présentation des grandes lignes des diagnostics écologique et socio-économique,
- ✓ Point sur l'extension Natura2000 en Mer,
- ✓ Organisation de la suite de la démarche.

POINT 4 : QUESTIONS DIVERSES

➤ Natura2000 en mer : projet d'extension du site

Emmanuel GIQUEL précise qu'il est important qu'il n'y ait pas de confusion suite au récent rejet, par les élus de CAP l'Orient, de la proposition d'extension en mer du site Natura2000 de Groix. En effet, les enjeux sont différents. Là où la plupart des sites sont étendu au large, le site de la Ria d'Étel propose une extension sur l'ensemble géographique de la Ria jusqu'à la barre d'Étel, englobant donc des parties terrestres. Il rappelle que le zonage proposé est calé sur le Zonage NDs (*espaces remarquables au titre de la loi « Littoral »*).

Jérôme LOIRE demande alors pourquoi des zones Ao et Ac¹ ont été incluses dans la proposition d'extension ?

Charlotte MIMBIELLE répond que, comme dans le site Natura2000 actuel, les zones Ao, située sur le Domaine Public Maritime, sont incluses dans le périmètre. Par contre, les zones Ac ont été

¹ **Ao** : Secteur situé sur le domaine public maritime (DPM) délimitant les parties du territoire affectées aux activités aquacoles (ostréiculture, mytiliculture, pisciculture...), anciennement zones Nco,

Ac : Secteur situé sur le domaine terrestre de la commune délimitant les parties du territoire affectées exclusivement aux activités aquacoles, anciennement zones Ncc.

exclus. Cependant, il est possible que des petites entités, isolées, aient été englobées dans le périmètre Natura2000.

Elle précise, cependant, que le fait d'être à l'intérieur du site Natura2000 ou à proximité immédiate n'enlève pas la nécessité de réaliser une étude d'évaluation des incidences pour tout projet soumis au régime d'autorisation ou d'approbation.

Armelle ROUDAUT-LAFON ajoute à ce sujet qu'une réflexion, entre la Direction Départementale des Affaires Maritimes, la Direction Régionale de l'Environnement et la Section Régionale de Conchyliculture est en cours. Cette réflexion devrait aboutir à proposer aux professionnels des études d'incidences « types », voire des études par zone partant du principe que les projets peuvent relever d'une même procédure d'évaluation s'ils se situent dans un secteur biologique commun (Démarche globale).

Bernard MARGERIE ajoute, quant à la proposition des périmètres pour l'extension Natura2000 en mer, que le périmètre proposé pour l'île de Groix est aberrant! La zone la plus intéressante, se situant à l'est de l'île de Groix n'a pas été incluse dans le périmètre proposé. D'autres considérations, notamment le projet d'extraction de sable porté par l'entreprise Lafarge, ont certainement prévalu à cette désignation.

➤ Produits phytosanitaires

Lionel DAUBERT souhaite interroger l'assemblée sur l'utilisation du glyphosate et autres produits phytosanitaires, et sur le respect de la réglementation. Beaucoup d'efforts sont encore à faire de ce point de vue. Il se demande pourquoi l'emploi de produits phytosanitaires n'est pas encore interdit!

Emmanuel GIQUEL profite de ce sujet pour informer de la démarche menée par le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel en réaction à la campagne publicitaire pour le « Roundup » visible en ce moment dans la presse. Il précise que le syndicat a rédigé un courrier adressé à la secrétaire d'Etat à l'écologie, notamment, l'interpellant sur la confusion quant à la réglementation et à la dangerosité du produit que pouvait entraîner une telle campagne de publicité. Le Syndicat Mixte de la Ria d'Étel s'associe ainsi à d'autres syndicats impliqués dans la gestion de la qualité de l'eau, interpellés également sur ce sujet par l'association Eau et Rivières de Bretagne.

Lionel DAUBERT demande si les PCB² sont suivis en Ria d'Étel et quels sont les résultats de ces suivis.

Jérôme LOIRE répond que ces substances sont suivies dans le cadre des suivis menés par l'IFREMER (*réseau RNO : Réseau National d'Observation de la qualité chimique du milieu marin*). Les résultats obtenus ces dernières années montrent des taux inférieurs au seuil maximal, mais une stabilité des mesures.

CONCLUSION

Louis HERVÉ a remercié les participants, la réunion a pris fin à 20h30.

2 PCB : (PolyChloroBiphényles) utilisés comme additifs de peinture, d'encre. Polluants insolubles dans l'eau ayant une longue durée de vie et se concentrant dans les tissus gras des prédateurs, pouvant ainsi se retrouver chez l'homme.